

Des dynamiques socio-économiques contrastées pour les EPCI urbains comme pour les EPCI ruraux

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 148 • Janvier 2023



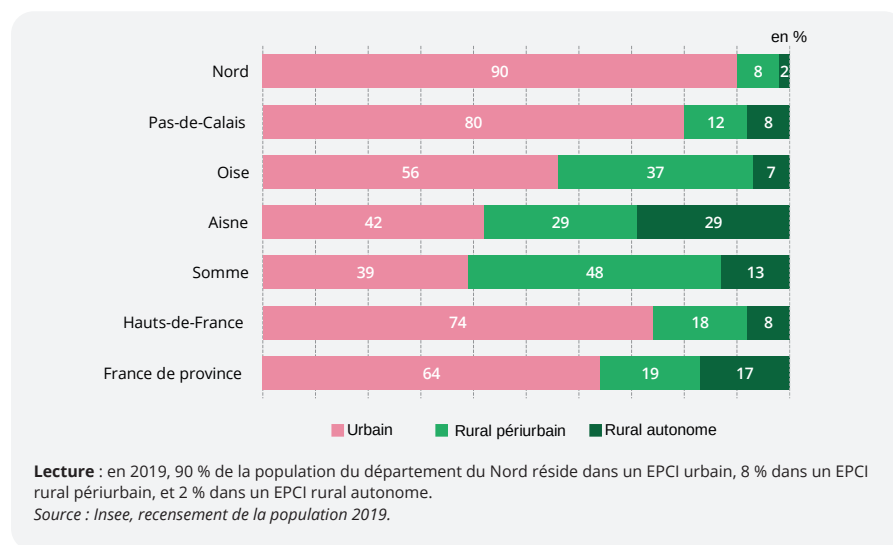
Au 1^{er} janvier 2021, les 3 789 communes des Hauts-de-France sont regroupées dans 92 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les EPCI urbains ne représentent que 4 intercommunalités sur 10 de la région, mais ils rassemblent 3 habitants sur 4. Parmi eux, la moitié gagnent des habitants entre 2013 et 2019, notamment dans la Métropole européenne de Lille, à Valenciennes, Amiens, Arras, Beauvais et Compiègne. Les populations jeunes, cadres et diplômées y sont surreprésentées. À l'inverse, les EPCI urbains du littoral et d'une grande partie du bassin minier perdent des habitants. Parmi les EPCI ruraux, les périurbains, plus dynamiques, où s'installent des familles avec enfants, se distinguent de ceux éloignés des principaux pôles d'emploi, en repli démographique et marqués par un vieillissement plus important de leur population. Au sein de ces derniers, qualifiés d'EPCI ruraux autonomes, les logements sont davantage sous-occupés, anciens, et chauffés au fioul.

Au 1^{er} janvier 2021, suite à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe du 07 août 2015, les 3 789 communes des Hauts-de-France sont regroupées en 92 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**. 90 d'entre eux sont majoritairement situés dans la région. Deux EPCI sont en effet à cheval entre les Hauts-de-France et la Normandie et concernent 23 communes de la région. La loi NOTRe a notamment visé à diminuer le nombre d'EPCI sur le territoire, en incitant à leur regroupement et en relevant le seuil minimal de population. En 2015, les Hauts-de-France comptaient ainsi 138 intercommunalités.

Les EPCI de la région se composent d'une métropole (Lille), de deux communautés urbaines (Arras et Dunkerque), de 23 communautés d'agglomération (CA) et de 64 communautés de communes (CC). Les communautés de communes représentent ainsi 7 EPCI sur 10 dans les Hauts-de-France (8 sur 10 en France de province).

Au-delà de leur nature (métropole, CU, CA ou CC), les groupements de communes se distinguent également par leur degré de ruralité ou d'urbanisation. Dans cette étude, nous distinguons les EPCI urbains, les EPCI ruraux périurbains et les EPCI ruraux autonomes ► **encadré**. Dans les Hauts-de-France, les communautés de communes (CC) sont rurales dans la majorité des cas. Seules, 11 d'entre elles sont urbaines, à l'exemple de la CC Pévèle-Carembault,

► 1. Répartition de la population par département et selon le degré d'urbanisation de l'EPCI



soit environ 1 CC sur 6 dans la région, comme au niveau national. A contrario, les communautés d'agglomération (CA) sont quasi exclusivement urbaines (dans 9 cas sur 10) à l'exception de 2 d'entre elles (CA de la Région de Château-Thierry et CA de la Baie de Somme).

Les EPCI urbains rassemblent 3 habitants de la région sur 4

Dans la région, 35 EPCI, soit un peu moins de 4 intercommunalités sur 10, sont urbains. Ils rassemblent près de 74 % des habitants, soit 10 points de plus qu'en province ► **figure 1**. Cette proportion place les Hauts-de-France en 3^e position

derrière les régions Île-de-France (97 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (90 %), juste devant Auvergne-Rhône Alpes (71 %). Les disparités sont cependant importantes d'un département à l'autre, le versant Nord-Pas-de-Calais de la région étant nettement plus urbanisé que le versant picard (respectivement 24 et 11 EPCI urbains) ► **figure 2**. Ainsi, dans l'Aisne et dans la Somme, seuls 4 habitants sur 10 résident dans un EPCI urbain, une proportion deux fois moindre que dans le Pas-de-Calais. L'Oise est dans une situation intermédiaire (6 sur 10) tandis que la population du Nord réside quasi exclusivement dans un EPCI urbain (9 habitants sur 10).

La moitié des EPCI urbains gagnent des habitants entre 2013 et 2019

Entre 2013 et 2019, environ la moitié des EPCI urbains (17 sur 35) ont gagné des habitants. Parmi eux, quelques-uns figurent parmi les plus densément peuplés et les plus structurants de la région. La Métropole européenne de Lille (MEL), principale intercommunalité dans laquelle réside 1 habitant de la région sur 5, se distingue avec une croissance de sa population de 0,3 % en moyenne par an, un rythme bien supérieur à la région (+ 0,1 %). Cette évolution s'avère toutefois moins importante que pour les métropoles de province (+ 0,7 % en moyenne)

► **figure 3.** La population augmente également dans d'autres principales intercommunalités telles que la CU d'Arras (+ 0,3 %), les CA de Valenciennes et Amiens Métropole (+ 0,2 % et + 0,4 %), Beauvais (+ 0,6 %) et Compiègne (+ 0,3 %). Enfin, quelques CC à dominante urbaine, situées autour de la MEL (en Pévèle et dans les Flandres) ou encore dans le sud de l'Oise (autour de Senlis et de Creil) voient leur population augmenter sur la période.

Outre leur dynamique démographique, ces EPCI se démarquent pour une partie d'entre eux par la relative jeunesse de leur population. La proportion de moins de 25 ans y est plus importante qu'en moyenne dans la région (32 %), elle-même plus jeune qu'en province (29 %)

► **figure 4.** C'est particulièrement le cas à Lille et Amiens (35 % chacun) ainsi qu'à Valenciennes (33 %), territoires où se concentre une part significative de l'offre d'enseignement supérieur de la région. De même, bon nombre de ces EPCI urbains et dynamiques abritent une population plus diplômée et occupant plus souvent des emplois de cadres que partout ailleurs dans la région. Ainsi, dans la CC de Pévèle-Carembault, la MEL, les CA de Compiègne et d'Amiens ainsi que la CU d'Arras, la proportion de cadres parmi les actifs en emploi dépasse les 20 % (contre 13 % pour la région).

Sur la même période, l'autre moitié des EPCI urbains (18) est pénalisée par son manque d'attractivité. La quasi-totalité des EPCI du bassin minier, à l'exception de la CA d'Hénin-Carvin, perd des habitants. S'y ajoutent quelques EPCI du nord de l'Aisne (Saint-Quentin, Laon) ainsi que les principaux EPCI du littoral. En particulier, la CU de Dunkerque perd 0,4 % de sa population en moyenne chaque année entre 2013 et 2019, l'un des plus fort recul des CU de province. Comparativement aux EPCI urbains les plus dynamiques de la région, les habitants de ces groupements de communes en déprise sont, en moyenne, un peu moins diplômés du supérieur et occupent plus fréquemment des emplois d'ouvriers ou d'employés.

Croissance démographique dans les EPCI ruraux proches des principaux pôles d'emploi

Parmi les 37 EPCI ruraux périurbains de la région, 18 ont vu leur population augmenter sur la période récente. Leur proximité avec les principaux pôles d'emploi de la région explique très souvent cette situation. Ainsi, dans la partie nord de la région, ces EPCI sont pour l'essentiel des CC situées entre la frontière avec la Belgique, la MEL et la CU de Dunkerque, mais aussi entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer ainsi qu'à proximité d'Arras. La croissance de la population est par exemple

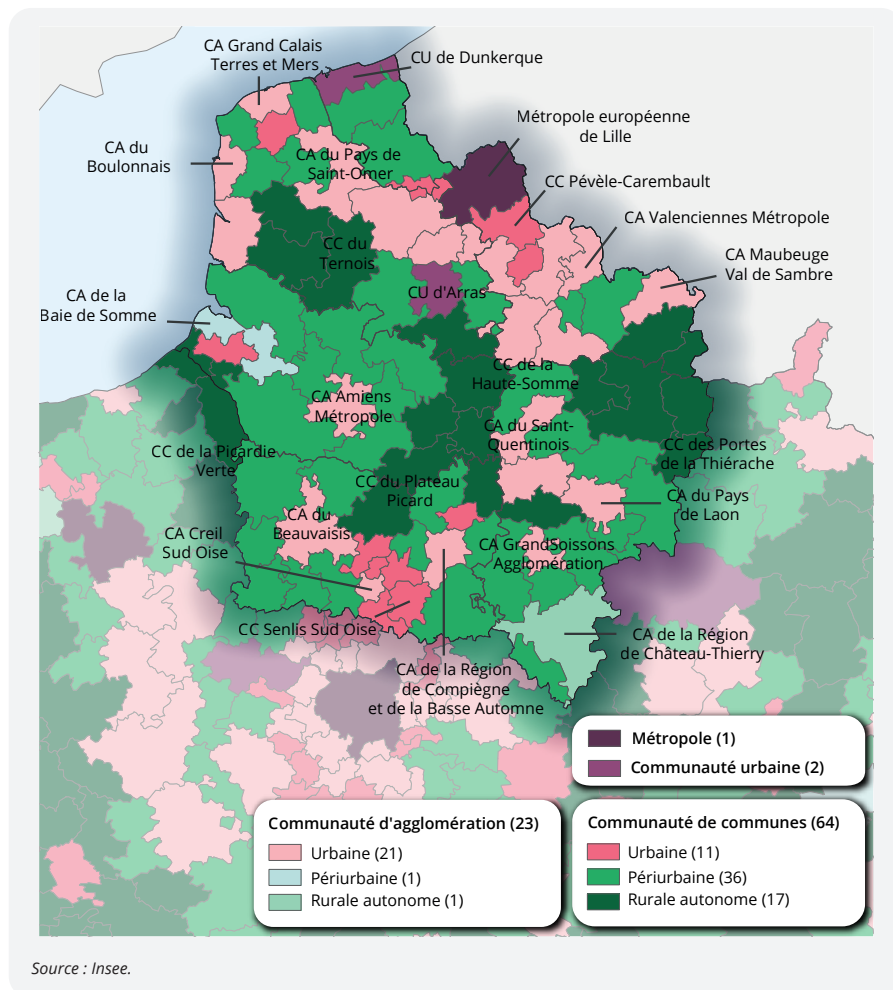
soutenue dans les CC de Desvres-Samer (+ 0,7 %), Audruicq (+ 0,6 %) et Osartis-Marquion (+ 0,3 %), territoires qui se démarquent nettement de la moyenne régionale (+ 0,1 %). Dans le versant picard, les CC périurbaines sont situées au sud du pôle amiénois, à l'est de celui de Compiègne et aussi et surtout dans le sud de l'Oise et de l'Aisne, à proximité de la métropole parisienne. Parmi elles, les CC de la Plaine d'Estrées (Compiègne) et de la Thelloise (limitrophe avec l'Île-de-France) enregistrent les croissances démographiques les plus fortes (respectivement + 0,9 % et + 0,6 %).

Encadré : EPCI urbains, EPCI ruraux, de quoi parle-t-on ?

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Les territoires ruraux désignent l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses définies avec cette grille (**pour en savoir plus**). La densité de population ne permet pas d'appréhender toutes les dimensions de l'espace rural. En y associant des critères de degré d'influence d'un pôle d'emploi, deux catégories d'espaces ruraux se dessinent : le rural périurbain et le rural autonome (d'un pôle d'emploi).

Dans cette étude, un **EPCI** est dit « **urbain** » ou à dominante urbaine si plus de 50 % de sa population réside dans une ou plusieurs communes urbaines au sens de la grille de densité. Les **EPCI** non urbains sont « **ruraux** » ou à dominante rurale. Parmi eux, on distingue les EPCI ruraux périurbains dans lesquels plus de 50 % de leur population réside dans une ou plusieurs communes rurales périurbaines. Dans le cas contraire, ils sont qualifiés de ruraux autonomes.

► 2. EPCI selon leur nature et leur dominante rurale ou urbaine en 2019



Les EPCI de cet espace accueillent une proportion relativement importante de familles avec enfants, à la recherche d'un équilibre entre cadre de vie agréable et proximité des pôles d'emploi et des principaux équipements et services. La croissance démographique y est ainsi tirée par l'accroissement naturel. En moyenne, plus de la moitié de la population vit dans une famille constituée d'un couple avec enfants (52 % contre 47 % en région).

L'autre moitié des EPCI ruraux périurbains (19) fait quant à elle face au déclin de sa population. Si les EPCI au nord de la Somme à la frontière avec le Pas-de-Calais sont sous l'influence d'un pôle d'emploi

majeur, notamment celui d'Amiens, les autres sont sous l'influence de pôles d'emploi de moindre envergure, en particulier dans les EPCI à l'ouest de l'Oise (autour du pays de Bray) et autour de Laon et Soissons.

Déclin démographique dans la majorité des EPCI ruraux autonomes

A l'exception de la communauté d'agglomération (CA) de Château-Thierry, parmi les 18 EPCI ruraux autonomes d'un pôle d'emploi, tous sont des communautés de communes (CC). Principalement situés dans le Ternois, à l'est de la Somme à la

frontière avec l'Aisne et le Pas-de-Calais, ou encore dans l'Avesnois et la Thiérache, ces EPCI ont quasiment tous perdu des habitants entre 2013 et 2019 : - 0,4 % en moyenne par an, un rythme 4 fois plus élevé qu'en province. Au manque d'attractivité qui se traduit par un déficit migratoire parfois élevé s'ajoute un solde naturel négatif, conséquence d'un vieillissement de la population plus prononcé dans ces territoires. Les personnes âgées de 65 ans ou plus y sont en effet surreprésentées (20,5 % contre 17,8 % dans la région), en particulier dans les CC du Ternois (23 %) et des Portes de la Thiérache (25 %).

► 3. Population des EPCI selon leur nature et leur dominante rurale ou urbaine en 2019

		Hauts-de-France				France de province	
		Nombre d'EPCI	Population 2019		Évolution annuelle moyenne 2013-2019 (en %)	Population 2019 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2013-2019 (en %)
			Effectif	Part de la population (en %)			
Métropoles	Urbain	1	1 179 050	19,7	0,3	23,4	0,7
Communautés urbaines	Urbain	2	303 367	5,1	-0,2	5,0	0,2
Communautés d'agglomération	Ensemble	23	2 593 139	43,3	0,0	32,9	0,3
	Urbain	21	2 489 718	41,6	0,0	25,9	0,3
	Rural périurbain	1	48 930	0,8	-0,5	5,0	0,1
	Rural autonome	1	54 491	0,9	0,4	2,0	0,3
Communautés de communes	Ensemble	64	1 910 839	31,9	0,0	38,7	0,2
	Urbain	11	441 949	7,4	0,1	9,1	0,5
	Rural périurbain	36	1 062 298	17,7	0,1	14,0	0,4
	Rural autonome	17	406 592	6,8	-0,4	15,5	-0,1
Ensemble		90	5 986 395	100,0	0,1	100,0	0,4

Note : le tableau ne prend en compte que les EPCI purement régionaux. Environ 18 500 habitants des Hauts-de-France, non comptabilisés ici, résident dans 2 EPCI majoritairement situés en Normandie (CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle et CC des Villes Sœurs).

Lecture : en 2019, 1 179 050 habitants résident dans la seule métropole de la région (Lille) soit environ 1 habitant des Hauts-de-France sur 5.

Source : Insee, recensements de la population.

► 4. Comparaison des EPCI selon différents critères en 2019

		Part des moins de 25 ans (en %)		Part des 65 ans ou plus (en %)		Part des personnes de plus de 15 ans diplômées du supérieur (en %)		Part des cadres (parmi les actifs en emploi) (en %)		Part des personnes vivant dans une famille avec enfants (en %)	
		Hauts-de-France	France de province	Hauts-de-France	France de province	Hauts-de-France	France de province	Hauts-de-France	France de province	Hauts-de-France	France de province
Métropoles	Urbain	35,2	32,2	14,9	18,1	34,2	36,4	21,2	21,7	45,6	40,1
Communautés urbaines	Urbain	30,4	31,5	19,3	20,2	24,0	28,9	12,1	15,5	43,0	38,5
Communautés d'agglomération	Ensemble	32,0	28,3	18,3	22,1	20,9	25,0	10,5	12,5	45,6	41,8
	Urbain	32,1	28,6	18,2	21,7	21,0	25,6	10,5	13,1	45,7	41,7
	Rural périurbain	26,8	27,3	24,1	23,3	18,2	23,4	9,1	10,7	39,5	42,1
	Rural autonome	30,0	27,1	19,1	23,8	18,3	21,2	9,4	9,3	47,1	43,5
Communautés de communes	Ensemble	29,9	27,1	18,7	22,6	21,6	22,4	10,8	10,5	50,4	45,3
	Urbain	29,9	28,2	18,2	20,7	27,3	26,1	16,2	13,5	50,3	46,6
	Rural périurbain	30,0	28,4	18,3	20,4	21,3	23,6	10,2	11,1	51,8	49,0
	Rural autonome	29,8	25,3	20,5	25,6	16,0	19,2	6,3	7,9	47,1	41,2
Ensemble		31,9	28,9	17,8	21,2	23,9	26,9	12,9	14,1	47,0	42,6

Note : le tableau ne prend en compte que les EPCI purement régionaux. Environ 18 500 habitants des Hauts-de-France, non comptabilisés ici, résident dans 2 EPCI majoritairement situés en Normandie (CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle et CC des Villes Sœurs).

Lecture : en 2019, dans les Hauts-de-France, 26,8 % de la population des CA rurales périurbaines a moins de 25 ans, 18,2 % des personnes de plus de 15 ans sont diplômées du supérieur, 9,1 % des actifs en emploi sont des cadres, et 39,5 % des habitants font partie d'une famille avec enfant.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

Enfin, seuls 16,0 % des habitants des CC rurales autonomes sont diplômés du supérieur, une proportion plus de deux fois inférieure à la métropole lilloise (34,2 %) et 8 points en deçà de la moyenne régionale (23,9 %).

Des logements plus grands dans les EPCI ruraux

Le parc de logements diffère nettement selon le degré d'urbanisation des EPCI. En effet, plus le territoire est urbanisé, plus le logement est petit. Ainsi, les logements de la MEL sont plus souvent inférieurs à 40 m² : 13 % ont cette surface contre 8 % seulement en moyenne dans la région. Le phénomène de **sur-occupation** se concentre également

dans les métropoles, la MEL étant toutefois moins concernée que les autres métropoles de province (11 % contre 14 %), ainsi que dans quelques-uns des principaux EPCI urbains notamment ceux de Creil, Amiens et Compiègne.

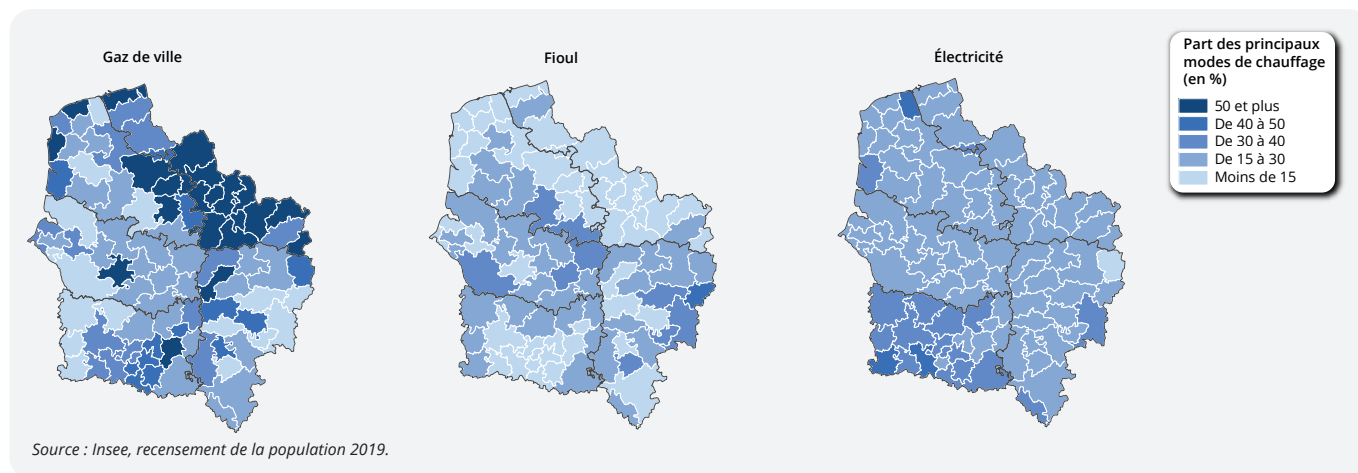
À l'inverse, la sous-occupation des logements concerne davantage les EPCI ruraux périurbains. Leurs résidents y bénéficient de logements plus récents et spacieux (supérieurs à 100 m²). Par exemple, plus d'un tiers des logements ont été construits après 1990 dans les CC d'Audruicq, du Pays de Lumbres et de La Terre des Deux Caps, EPCI situés entre Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer (contre 23 % en région).

Les logements sont majoritairement chauffés au gaz de ville dans le Nord et le Pas-de-Calais : 7 résidences principales sur 10 dans la CA d'Hénin-Carvin, et plus de 2 sur 3 dans celles de Lens - Liévin, de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole, toutes situées dans l'ancien bassin minier, le principal bailleur social de la région œuvrant pour la réhabilitation architecturale, technique et thermique des logements

► **figure 5.**

Mickaël Bréfort,
Kévin Fusillier,
Insee Hauts-de-France

► 5. Part des 3 principaux modes de chauffage par EPCI en 2019



► Définitions

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des groupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les **métropoles**, plus grande catégorie d'EPCI, ont été créées par la loi du 16 décembre 2010. Leur statut a été remanié par la loi du 27 janvier 2014. Elles concernent des territoires de plus de 400 000 habitants à la création.

Les **communautés urbaines** créées par la loi du 24 février 1996 sont constituées lors de leur formation d'un ensemble de plus de 250 000 habitants.

Les **communautés d'agglomération** créées par la loi du 12 juillet 1999 doivent former, lors de leur création, un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants. Les **communautés de communes** ont été créées par la loi du 6 février 1992.

La **sur-occupation** et la **sous-occupation** des logements sont mesurées en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé lorsqu'il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans et une pièce par enfant sinon. Un logement est sous occupé dès lors qu'il comprend au moins une pièce supplémentaire au regard du ménage qui l'occupe.

► Sources

Les résultats sont issus des exploitations principale et complémentaire des recensements de la population de 2013 et 2019.

► Pour en savoir plus

- « Des communautés de communes rurales aux métropoles urbaines : la grande diversité des EPCI à fiscalité propre en France », *Insee Focus* n° 286, janvier 2023
- Les Hauts-de-France conservent la 4^e place des régions les plus peuplées, *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 146, janvier 2022
- « Avec davantage de ménages modestes, la région plus vulnérable face à l'inflation », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 139, septembre 2022
- « 1,7 million d'habitants dans le rural », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 123, avril 2021
- « La grille communale de densité à 7 niveaux », document de travail n° M2022/02, mai 2022

Direction régionale des Hauts-de-France :
130 Avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directrice de la publication :
Catherine Renne

Rédacteur en chef :
Laetitia Baudrin

Secrétariat de rédaction :
Elise Bécuwe

Maquette :
Olivier Majcherczak

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2023

www.insee.fr
@ InseeHdf

